

DÉLIBÉRATION N° DL20210077 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 28 JUIN 2021

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 18/06/2021 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à partir de 21 h 02) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Florence VILLEDIEU ; Mme Sylvie THEILLARD (à partir de 19 h 15) ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abila CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 21 h 02) ;
Mme Michelle DUVERNAY a donné procuration à M. Jean-Paul RIVAT ;
Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Hervé REYNAUD ;
Mme Sylvie THEILLARD a donné procuration à M. Alexandre CIGNA (jusqu'à 19 h 15) ;
Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT ;
M. Romain PIPIER a donné procuration à Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER.

SECRÉTAIRE ÉLU POUR LA DURÉE DE LA SESSION

M. Régis CADEGROS

**POLITIQUE CONTRACTUELLES ET FINANCEMENTS EXTÉRIEURS -
CONVENTIONNEMENT AVEC LE SERVICE COMMUN DE LA VILLE DE SAINT-ETIENNE
ET DE SAINT ETIENNE-MÉTROPOLE - AVENANT N°2**

Mme Aline MOUSEGHIAN expose ce qui suit :

Depuis 2017, Saint-Etienne Métropole et la commune de Saint-Etienne ont mis en place « un service commun politiques contractuelles et financements extérieurs » qui permet de :

- renforcer la capacité à mobiliser des cofinancements,
- se positionner comme un acteur incontournable dans la définition et la mise en œuvre des politiques contractuelles sur le territoire.

La commune de Saint-Chamond, ayant de nombreux projets structurants à réaliser à court et moyen terme, souhaite optimiser la recherche de financements, en investissement, en fonctionnement et au travers de mécénats.

Par ailleurs, durant cette période de crise, sont apparus divers dispositifs de relance de l'économie française, à l'initiative de l'Etat, mais aussi de la Région, du Département et de Saint-Etienne Métropole.

A ces dispositifs conjoncturels s'ajoutent notamment les fonds européens ou les appels à projets spécifiques ou encore les fonds mobilisables auprès de fondations ou de mécènes.

Les enjeux financiers sont donc importants et la commune Saint-Chamond se doit de solliciter au mieux tous ces dispositifs pour augmenter la part des recettes dans le budget et accélérer ainsi la réalisation des différents projets et la transformation de la ville.

Cette adhésion au service commun de SEM permettra donc de renforcer les moyens et d'apporter un appui à la commune afin d'identifier les dossiers communaux pouvant être aidés par les différents financeurs, de réaliser une fonction de veille active sur les dispositifs proposés en particulier par l'État, la Région, l'Europe, le Département et le suivi des règles d'intervention et des nouvelles opportunités de financement, de coordonner et assurer un rôle de conseil et d'expertise auprès de la commune. Le suivi de l'activité de la mission sera réalisé au moyen de tableaux de bord permettant l'évaluation annuelle des subventions et aides publiques effectivement attribuées et le suivi de la réalisation par opération.

Il est proposé dans cet avenant n°2 que la commune de Saint-Chamond intègre « le service commun politiques contractuelles et financements extérieurs » rattaché à Saint-Etienne Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

2 abstentions M. Raphaël BACCAGLIONI ; Mme Isabelle SURPLY

DÉCIDE :

- **d'approuver** la conclusion de l'avenant n°2 permettant à la ville de Saint-Chamond d'intégrer « le service commun politiques contractuelles et financements extérieurs » rattaché à Saint-Etienne Métropole,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°2 et tout document s'y rapportant,

- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 29/06/2021

Le maire,

Hervé REYNAUD